AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_01-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_01-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-01

OBJET : ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 30 mars 2014, du 21 mai 2014 et du 7 mars 2018, le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre d'attributions.

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit être informé des décisions prises.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,
VU le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

PREND acte des décisions municipales suivantes :

DECISION MUNICIPALE N°10/2018
OBJET : création d'une régie de recettes temporaire – Repas de l'Amitié

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics Locaux,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération du conseil municipal du 30 mars 2014 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 février 2018,

Il est institué une régie de recettes auprès du service du « Foyer des Aînés-restaurant municipal » de la Mairie de Valence d'Agen – budget « Animations, culture, évènementiel Valence ».

Cette régie est installée à l'espace Léo Gipoulou – VALENCE D'AGEN.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_01-DE
Reçu le 27/04/2018

Cette régie fonctionne du 05 mars 2018 au 6 avril 2018 inclus.

La régie encaisse le produit des repas de l'Amitié ayant lieu le 25 mars 2018.

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
1° : chèque
2° : espèces
Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 euros.

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du Comptable Public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au plus tard le 6 avril 2018.

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

DECISION MUNICIPALE N°11/2018
OBJET : Tarif repas de l'Amitié

VU les délibérations en date du 04 mars 2014 et du 21 mai 2014 portant création du budget annexe « Animations, culture, évènementiel Valence »,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du repas de l'amitié qui sera organisé le 25 mars 2018,

Le tarif du repas de l'amitié est fixé à 17,00 euros par personne.

Les dites sommes seront encaissées sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » via la régie de recettes temporaire créée à cet effet.
Le remboursement du repas pourra être effectué si la personne est malade le jour de la manifestation, remboursement qui s'effectuera hors opération de régie, par l'émission d'un mandat.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_01-DE
Reçu le 27/04/2018

DECISION MUNICIPALE N°12/2018

OBJET : SMACL – remboursement du sinistre sur l'armoire électrique survenu le 13.07.2017 Fontaine allées du IV Septembre

Un chèque d'un montant de 8 847,70 euros, établi par la SMACL pour le remboursement du sinistre survenu le 13 juillet 2017, au niveau de l'armoire électrique de la Fontaine située Allées du IV Septembre à Valence d'Agen, a été mis à l'encaissement.

DECISION MUNICIPALE N°13/2018

OBJET : SMACL - remboursement du sinistre sur l'armoire électrique survenu le 10.10.2016 à La Halle Jean Baylet

Un chèque d'un montant de 25 238,41 euros, établi par la SMACL pour le remboursement du sinistre survenu le 10 octobre 2016, au niveau de l'armoire électrique de la Halle Jean Baylet à Valence d'Agen, a été mis à l'encaissement.

DECISION MUNICIPALE N°14/2018

OBJET : renouvellement de la cotisation sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » pour l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)

VU la demande de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) pour le renouvellement de la cotisation de la commune pour l'année 2018,

Il y a lieu de renouveler l'adhésion pour l'année 2018 sur le budget « Animations, culture, évènementiel Valence » à :

- ADRC, 16 rue d'Ouessant, 75015 PARIS
  Cotisation annuelle.....135,00 euros

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_01-DE
Reçu le 27/04/2018

DECISION MUNICIPALE N°15/2018

OBJET : renouvellement de la cotisation sur le budget de la commune à l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne

VU la demande d'associations pour le renouvellement de la cotisation de la commune pour l'année 2018,

Il y a lieu de renouveler la cotisation pour l'année 2018 sur le budget de la commune à :

- Association des Maires de Tarn-et-Garonne, boulevard Hubert Gouze, BP 783, 82013 MONTAUBAN Cédex
  Cotisation annuelle.....1 289,04 euros

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

VILLE DE VALENCE D'AGEN · TARN & GARONNE ·

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_02-BF
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_02-BF
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-02

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 de la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements,

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1, au budget primitif « Commune » 2018 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
673 (67) - 2 : Titres annulés (sur excercices a	2 000,00	7788 (77) - 0 : Produits exceptionnels diver	2 000,00
	2 000,00		2 000,00
Total Dépenses	**2 000,00**	**Total Recettes**	**2 000,00**

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_03-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_03-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-03

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION CIMETIERE

Vu les articles 157 et 158 de la loi de finances pour 2018,

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les critères d'intervention prioritaires retenus pour 2018 par la commission consultative départementale DETR,

Considérant que les travaux d'aménagement de cimetière et de columbarium constituent des une catégorie d'opérations prioritaires avec une fourchette d'intervention de 25 à 35 %,

Considérant le montant estimatif des travaux détaillés ci-dessous pour l'aménagement du cimetière de Cluzel ainsi que le plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Cavurnes :	16 721,60	Aides publiques :		
Fourniture Aménagement et pose	1 719,00 15 002,60	• Etat	14 508,27	35 %
Caveaux :	57 480,59	Autofinancement :		
Fourniture Aménagement et pose	22 476,09 35 004,50	Fonds propres ou Emprunt	26 943,92	65 %
Recettes générées par l'investissement	32 750,00			
TOTAL	**41 452,19**	**TOTAL**	**41 452,19**	**100 %**

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet énoncé ci-dessus,

- ADOPTE le plan de financement,

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_03-DE
Reçu le 27/04/2018

- AUTORISE Monsieur le Maire à DEPOSER un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Guy MERIEL à SIGNER toutes les pièces relatives à cette décision,

- DIT que les crédits utiles seront inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_04-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_04-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-04

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROGRAMME ACCESSIBILITE 2018

Dans le cadre du programme d'accessibilité des bâtiments communaux, en 2018, sont programmés les travaux sur le CLAM et Gipoulou,

Considérant que le projet est estimé à 18 960 € HT,

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Bâtiment CLAM	10 600,00 €	Département (12 %)	2 275,00 €
Bâtiment GIPOULOU	8 360,00 €	Etat (35 %)	6 636,00 €
		Autofinancement ou emprunt	10 049,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à SOLLICITER les subventions relatives à ces travaux,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Guy MERIEL, Adjoint chargé des travaux, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer les documents de demandes de subvention nécessaires à ces opérations.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

VILLE DE VALENCE D'AGEN
TARN & GARONNE

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_05-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_05-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-05

OBJET : HALLE JEAN BAYLET – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la Halle Jean Baylet ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses		***Recettes***	
Coût total de l'opération	***945 020,00***	FSIPL (30 %)	283 506,00
Travaux	858 200,00	DETR (20 %)	189 004,00
Maître d'œuvre	85 820,00	Région – CRU (10 %)	94 502,00
Mission SPS	1 000,00	CC2R – CRU (20 %)	189 004,00
		Autofinancement ou emprunt	189 004,00

Par courrier en date du 6 juin 2017, Monsieur le Préfet nous a indiqué que le projet de réhabilitation de la Halle bénéficiait d'une dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 472 510 € (soit 50 % du montant hors taxes de la dépense subventionnable estimée à 945 020 €). Par conséquent, par délibération en date du 21 juin 2017, le conseil municipal a approuvé la modification du plan de financement suivante :

Dépenses		***Recettes***	
Coût total de l'opération	***945 020,00***	DETR (50 %)	472 510,00
Travaux	858 200,00	Région – CRU (10 %)	94 502,00
Maître d'œuvre	85 820,00	CC2R – CRU (20 %)	189 004,00
Mission SPS	1 000,00	Autofinancement ou emprunt	189 004,00

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement avec une subvention attendue de la Communauté de Communes des Deux Rives de 152 000 € et de solliciter par ailleurs une aide du Département,

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le plan de financement comme mentionné ci-dessous :

Dépenses		***Recettes***	
Coût total de l'opération	***945 020,00***	DETR (50 %)	472 510,00
Travaux	858 200,00	Région – CRU (10,6 %)	100 306,00
Maître d'œuvre	85 820,00	Département – 1ère tranche (1,7 %)	15 600,00
Mission SPS	1 000,00		
		Département – 2ème tranche (1,7 %)	15 600,00
		CC2R – CRU (16,1 %)	152 000,00
		Autofinancement ou emprunt	189 004,00

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_05-DE
Reçu le 27/04/2018

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à ce dossier,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Monsieur Guy MERIEL à SIGNER toutes les pièces relatives à cette décision,

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_06-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_06-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-06

OBJET : CESSION DES PARCELLES AM 814 ET 966 APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE MONSIEUR GREGORY BERTAGNA

Monsieur Grégory BERTAGNA a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de faire l'acquisition des parcelles, sises rue du 11 Novembre lieu-dit "Bessade", cadastrées AM 814 et 966, pour une superficie de 2 305 m^2, afin d'installer son entrepôt de maçonnerie générale.

Après avis du service des Domaines, la valeur vénale est estimée à 23 000 €. Aussi, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de vendre, à Monsieur Grégory BERTAGNA, ces parcelles au prix de 20 000,00 euros.

En effet, la cession par la commune de ces parcelles, à un prix inférieur à sa valeur vénale estimée, se justifie par la présence d'une pompe de relevage en limite de propriété pour laquelle une servitude de passage devra être créée.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE de céder les parcelles, cadastrées section AM 814 et 966, pour une superficie de 2 305 m^2, au prix de 20 000,00 euros au profit de Monsieur Grégory BERTAGNA,

- DESIGNE Maître Jean-Jacques BOUE pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- DIT que les frais d'acte notarié resteront à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer l'acte de cession.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

VILLE DE VALENCE D'AGEN · TARN & GARONNE ·

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_07-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_07-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-07

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de départs à la retraite et des avancements de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs et de supprimer les emplois correspondants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe à temps complet;
- 1 poste de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet;
- 1 poste de Gardien de police municipale à temps complet ;
- 1 poste de Brigadier à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 2ème classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal à temps complet ;
- 1 poste de Technicien principal 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (31 heures) ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (20 heures);
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet (30 heures) ;

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 03 avril 2018.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE, conformément à la réglementation en vigueur, de SUPPRIMER les postes énumérés ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LE CORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ces dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_08-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_08-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-08

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2°,

Considérant que les nécessités de service de la collectivité peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité : contrats d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Afin de répondre à l'augmentation de l'activité en période estivale, et en particulier au sein des services espaces verts et tourisme de la commune, il conviendrait de créer 12 emplois non permanents à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à ces emplois.

Monsieur le Maire propose :

Périodes	Nombre d'emplois	Grade	Natures des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 04/06/2018 au 31/08/2018	8	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces verts	35 heures
Du 02/07/2018 au 23/09/2018	4	Adjoint technique	Agent d'accueil et d'entretien camping	35 heures

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ***DECIDE de créer douze emplois liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures.***

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_08-DE
Reçu le 27/04/2018

- ***DIT** que les crédits nécessaires et les charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.*

- ***AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence autorise Madame Christiane LECORRE, Première Adjointe Déléguée, à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à leur application.*

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

VILLE DE VALENCE D'AGEN · TARN & GARONNE

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_09-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_09-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-09

OBJET : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION – COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 03 DECEMBRE 2012

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 03 avril 2018 ;

L'autorité territoriale précise que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou maladie de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :
- la contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)
- la contribution à un contrat négocié après un appel d'offres (procédure de convention de participation)

Par délibération n° 2012-12-15 du 03 décembre 2012, la participation financière de la commune à la couverture prévoyance a été mise en place dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Le Conseil Municipal,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ***DECIDE de PARTICIPER financièrement à compter du 1er juillet 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,***

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_09-DE
Reçu le 27/04/2018

- ***DECIDE de VERSER** une participation mensuelle à tout agent (titulaire ou non titulaire) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée. Cette participation forfaitaire est fixée 10 €.*

  La participation sera versée directement à l'agent.

  La participation ne pourra pas excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

MAIRIE DE VALENCE D'AGEN · TARN & GARONNE

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_10-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_10-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-10
OBJET : SUBVENTION AU PROJET CULTUREL « CLOWN D'ACCOMPAGNEMENT » EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES HOSPITALISEES

Monsieur Laurent GEORGE, Directeur du Centre Hospitalier des deux Rives de Valence d'Agen a adressé à Monsieur le Maire une demande de subvention pour prolonger l'intervention de la Compagnie du Bout du Nez au sein de l'EHPAD, en secteur Alzheimer, dans le cadre du programme de clowns relationnels. Ce projet s'inscrit dans le cadre du « prendre soin » de la personne âgée atteinte de troubles cognitifs et vise l'amélioration de sa qualité de vie en établissement.

La pratique du clown d'accompagnement s'avère être une démarche relationnelle ludique élaborée par la Compagnie du Bout du Nez, qui a signé une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier des Deux Rives. Cette action est particulièrement pertinente auprès des personnes atteintes de démence dans le grand âge ou en fin de vie. Elle ne laisse aucunement indifférent et provoque des réactions d'intérêt, d'étonnement, de surprise, de joie, dans tous les cas elle mobilise une énergie de vie.

Ces clowns sont des artistes professionnels qui en plus de leur formation artistique ont une réelle connaissance de la personne âgée, de ses pathologies et du milieu soignant. Leurs visites amènent une ouverture sur la culture, sur l'extérieur.

Aussi, dans le cadre de ce projet culturel, intitulé « Clown d'Accompagnement », du Centre Hospitalier des Deux Rives de Valence d'Agen», en faveur des personnes âgées hospitalisées, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'apporter le soutien financier de la commune pour un montant de 1 000 euros pour 2018.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de SOUTENIR le projet culturel intitulé « Clown d'Accompagnement » du Centre Hospitalier des Deux Rives de Valence d'Agen en faveur des personnes âgées hospitalisées,

- ACCEPTE de verser au Centre Hospitalier des Deux Rives, 52 Bd Victor Guilhem à Valence d'Agen (82400), la somme de 1 000 euros au financement de cette action pour 2018,

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_10-DE
Reçu le 27/04/2018

***- DIT** que le montant de cette aide financière, ainsi accordée, sera financé à l'aide des crédits votés à l'article 65737 du Budget de la Commune,*

***- AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence, autorise Monsieur Bernard GROUSSOU, adjoint chargé des associations, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_11-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT de CASTELSARRASIN

COMMUNE de : VALENCE D'AGEN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 AVRIL à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN, légalement convoqué par courrier en date du 13 avril 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, Maire de VALENCE D'AGEN.

Conformément à l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents :
Mme LE CORRE Christiane, Mme COMBES Annie, Mr GROUSSOU Bernard, Mme DUJAY-BLARET Janine, M. ZANIN Daniel, M. GIL Philippe, M. GAYRAL Michel, Mme DUCASSE Marie-Noëlle, M. ECHEVERRIA Francis, M. AURIOL Jacques, M. DELBECQUE Patrick, M. LOUDA Didier, Mme MUSLEWSKI Suzanne, M. THOMAS Bernard, M. ROMERO Claude, Mme ORLANDI Claudine, Mme MERIE Françoise, Mme SIROT Anne, M. LOPES Ernest, Mme CHARPENTIER Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :
M. MERIEL Guy a donné pouvoir à Mr BOUSQUET Jacques
Mme LAROUSSINIE Francine a donné pouvoir à Mr LOPES Ernest
Mme DUBURC-ARBIA Sylvie, excusée
M. BUISSON Jean-Luc a donné pouvoir à Mr AURIOL Jacques
Mme LOUAN Sandra a donné pouvoir à Mme DUJAY-BLARET Janine
Mme PRADELLE Magali a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane
M. BALDASSARE Pierre a donné pouvoir à Mr GROUSSOU Bernard
Mme PERUZZETTO Lucie (épouse SOUTON), excusée

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mr Daniel ZANIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
082-218201861-20180425-2018_04_11-DE
Reçu le 27/04/2018

DELIBERATION N°2018-04-11
OBJET : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES AU LIEUDIT « BELILE » SUR LA COMMUNE D'AUVILLAR PAR LA SAS DONINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article R.123-11,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2018 relatif à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune d'Auvillar au lieudit « Belile » présentée par Monsieur Francis DONINI, Président de l'entreprise DONINI,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, de la loi sur l'eau et de défrichement pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, une enquête publique sera ouverte à compter du 2 mai jusqu'au 18 mai 2018.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner des observations, soit :

- Sur le registre d'enquête mis à disposition à la Mairie d'Auvillar aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- Par voie électronique sur le site internet de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

La procédure de publicité par voie d'affichage sera effectuée aux emplacements habituels d'affichage municipal 15 jours avant la date de son ouverture et ce pendant toute la durée de cette enquête.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, le conseil municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal,
Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieudit « Belile » sur la commune d'Auvillar.

Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 26 avril 2018

Le Maire,

Jacques BOUSQUET.